



LOGEMENT SOCIAL - PRETS

DU CONCRET ET DU NOUVEAU !

Dans un contexte économique peu reluisant au niveau du logement social en Ile de France, le nouveau Protocole de la politique de la RATP en faveur de l'Habitat, apporte du concret et du nouveau socialement pour les agents RATP.

LOGEMENT SOCIAL :

Signé par l'**UNSA-RATP** et par une majorité de syndicats, ce nouveau protocole conforte la politique réservataire de l'Entreprise en portant de 320 à **350**, le nombre de réservations de logements sociaux chaque année.

En 2008, plus de 12 500 logements sociaux sont mis à la disposition des salariés RATP, avec plus de 800 familles logées chaque année. La RATP réservera aussi des logements dans des résidences sociales et recherchera des partenariats avec des associations et organismes spécialisés dans le relogement d'urgence.

De plus, le logement des salariés en situation de handicap au regard de situations souvent complexes, fera l'objet d'une recherche soutenue en relation avec les structures chargés du handicap dans l'Entreprise, en collaboration avec en particulier, la filiale Logis Transports.

ACCESSION A LA PROPRIETE :

Prêt unique de **25 000 €uros**, d'une durée de remboursement maximale de **20 ans**.

Le taux d'intérêt hors assurance, est le taux de référence du marché en vigueur : - 2 % pris en charge par la RATP.

Pour l'acquisition de leur résidence principale, les salariés RATP peuvent obtenir de la RATP, sa caution solidaire en garantie des prêts immobiliers qui leur sont consentis par les organismes de crédit partenaires de la RATP.

La durée du cautionnement passe de 20 à **25 ans** et ne saurait perdurer au-delà du départ à la retraite du salarié de l'entreprise.

Pour les aides à l'accession à la propriété, seront prises en considération les opérations concernant les rachats de parts d'indivision ou les rachats de soulte en cas de divorce, de séparation de corps, de dissolution du PACS, si celles-ci sont destinées à maintenir le salarié dans le logement qu'il occupe.

Le prêt sera limité à 50 % du prêt accession, soit 12 500 €uros, avec les mêmes conditions de remboursement et de taux que le prêt accession à la propriété.

PRETS AMELIORATION DU CADRE DE VIE :

	MONTANTS	DUREE D'AMORTISSEMENT	TAUX HORS ASSURANCES	MONTANTS DES MENSUALITES
Prêts jeunes embauchés	3 000 €uros	48 mois	0%	64,21 €uros
Prêts travaux d'amélioration du cadre de vie	4 000 €uros	48 mois	3,50%	91,85 €uros
Prêts pour la future résidence de retraite	4 000 €uros	60 mois	3,50%	74,86 €uros
Prêts véhicules non soumis au malus énergétique renouvelable tous les cinq ans	10 000 €uros	60 mois	3,50%	185,56 €uros

L'**UNSA-RATP** s'est engagée sur ce protocole d'une durée de 5 ans qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2009.

A l'heure où la crise économique et financière va frapper les salariés plus durement, surtout ceux en situation de fragilité, le logement est synonyme de repère, de stabilité, de projet et d'avenir en un mot.

Le dernier protocole de 2002 signé par l'**UNSA-RATP**, a permis à plus de 5 500 salariés de notre Entreprise et leur famille, de trouver un toit social.

Pour l'**UNSA-RATP**, c'est en s'engageant sur des protocoles de cette importance que l'on avance dans les revendications pour améliorer le quotidien de la vie des salariés de notre entreprise.

Paris, le 4 décembre 2008